

DELIBERATION**Election de la personnalité extérieure de deuxième catégorie****Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université du Mans**

Les membres nouvellement élus de la commission de la formation et de la vie universitaire et les trois personnalités extérieures désignées de 1^{ère} catégorie, réunis en formation préparatoire à la constitution de la nouvelle commission de la formation et de la vie universitaire, lors de la séance du 24 mars 2025, sous la présidence de Xavier LACHAZETTE,

- VU** *le code de l'éducation et notamment son article. L.712-3 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 et notamment son article 12.1.2 ;*
- VU** *l'arrêté SAGJ-25-005 portant sur l'organisation de l'élection des personnalités extérieures de 2^{ème} catégorie de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche - Scrutins du 24 mars 2025 ;*
- VU** *l'arrêté SAGJ-25-013 portant sur la recevabilité des candidatures pour l'élection des personnalités extérieures de 2^{ème} catégorie de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche - Scrutins du 24 mars 2025.*

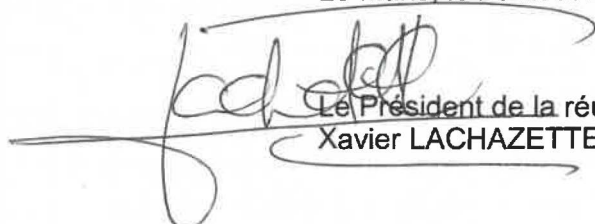
APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Elisent, à la majorité absolue des voix au premier tour, la personnalité extérieure de deuxième catégorie de la commission de la formation et de la vie universitaire : Madame Pascale LEVEQUE avec 29 voix.**

Résultat détaillé du vote :

- Nombre d'électeurs inscrits : 39
- Nombre de votants : 30
- Nombre de votes constatés dans les urnes : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 29

Le Mans, le 26 aout 2025



Le Président de la réunion
Xavier LACHAZETTE